

# Numérisation des TPE, PME et ETI

**OB  
JEC  
TIFS**

**Accompagner  
les entreprises  
dans la transition  
numérique**

**Développer  
la compétitivité  
et l'emploi  
des entreprises  
bénéficiaires**

## Description de la mesure

Trois dispositifs distincts sont mis en place pour les TPE, PME et ETI :

- Sensibilisation et accompagnements collectifs des TPE et PME à la numérisation, via les actions de France Num (diagnostic numérique, « formations-actions », campagne de sensibilisation à l'échelle nationale, site [www.francenum.gouv.fr](http://www.francenum.gouv.fr)...) ;
- Audit et accompagnement des PME et ETI ayant déjà acquis un premier niveau de maturité numérique dans la mise en place de solutions d'intelligence artificielle afin de moderniser leur outil de production au moyen de l'intelligence artificielle avec IA Booster ;
- Soutien aux PME et ETI industrielles souhaitant réaliser un investissement dans les technologies de l'industrie du futur, via une aide à l'investissement sous forme de subvention. Cette aide opérée par l'Agence de Services et de Paiement se substitue au mécanisme de suramortissement fiscal. Cet outil intervient en complémentarité avec les prêts French Fab « Technologies et usages du futur » opérés par Bpifrance et destinés aux PME et ETI qui cofinancent des projets de modernisation technologique entre 100 K€ et 5M€.



**Pilote** : État



**Financement national 2020-2022** :  
400 M €



**Partenaires** : Conseil régional,  
branches professionnelles,  
Bpifrance, Agence de Services  
et de Paiement



**Calendrier** : octobre 2020



**Démarches**

- Pour la numérisation : se connecter sur [www.francenum.gouv.fr](http://www.francenum.gouv.fr)
- Pour Industrie du futur : se référer à <https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/11583-PGP.html/identifiant%3DBOI-BIC-BASE-100-30-20190515>

## INFORMATIONS

• Informations : [oc.pole3e@direccte.gouv.fr](mailto:oc.pole3e@direccte.gouv.fr) - [www.occitanie.direccte.gouv.fr](http://www.occitanie.direccte.gouv.fr)